PARLEMENT EUROPÉEN

2004 *2009*

Commission des affaires étrangères

2007/0182(CNS)

9.10.2007

AVIS

de la commission des affaires étrangères

à l'intention de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

sur la proposition de décision du Conseil relative à la signature de l'accord de réadmission entre la Communauté européenne et la République de Moldova concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier
(COM(2007)0504 – C6-0000/2007 – 2007/0182(CNS))

Rapporteur pour avis: Jan Marinus Wiersma

PA_Legapp

JUSTIFICATION SUCCINCTE

Votre rapporteur se félicite de la conclusion rapide des négociations relatives à un accord entre la Communauté européenne et la République de Moldavie, négocié parallèlement à un accord concernant et rendant possible l'accord sur la délivrance de visas.

Cet accord intensifiera la coopération entre l'UE et la Moldavie dans un certain nombre de domaines importants, y compris les déplacements transfrontières, le contrôle aux frontières, la gestion des flux migratoires et la lutte contre l'immigration illégale. L'accord contribuera également à lutter contre la corruption et le crime organisé transfrontières. Plus particulièrement, aussi longtemps que le conflit de Transnitrie ne trouvera pas un règlement global, une coopération plus étroite entre l'UE et la Moldavie dans ce domaine devrait contribuer à combattre les activités illégales trouvant leur origine en Transnitrie. D'autre part, l'accord ne devrait pas aboutir à des restrictions injustifiables à la liberté de déplacement d'aucun citoyen moldave.

Il est demandé à la Commission d'apporter toute l'assistance nécessaire aux autorités moldaves dans leurs efforts en vue d'honorer les engagements découlant de l'accord.

Votre rapporteur demande au gouvernement moldave de veiller à la mise en oeuvre réelle et dans les délais de toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer une entrée en vigueur sans heurts de l'accord. La coopération dans ce domaine important devrait également contribuer au renforcement global de l'État de droit en Moldavie ainsi que des institutions chargées de la justice et de l'application des lois. Votre rapporteur demande au gouvernement moldave de considérer l'accord comme une occasion de rapprocher les pratiques en matière d'application des lois de celles de l'Union.

Votre rapporteur souligne que l'accord a également pour objectif d'assurer le respect entier des obligations internationales relatives aux droits de la personne et à la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Votre rapporteur demande aux deux parties de procéder rapidement à la ratification afin que les deux accords puissent entrer en vigueur le 1er janvier 2008.

******

La commission des affaires étrangères invite la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, compétente au fond, à proposer l'approbation de la proposition de la Commission.

PROCÉDURE

Titre	Accord de réadmission entre la CE et la République de Moldova
Références	COM(2007)0504 - 2007/0182(CNS)
Commission compétente au fond	LIBE
Avis émis par Date de l'annonce en séance	AFET
Rapporteur pour avis Date de la nomination	Jan Marinus Wiersma 12.9.2007
Examen en commission	9.10.2007
Date de l'adoption	9.10.2007
Résultat du vote final	+: 8 –: 0 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Cristian Silviu Buşoi, Michael Gahler, Anna Ibrisagic, Ioan Mircea Paşcu, Samuli Pohjamo, Charles Tannock, Josef Zieleniec
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Luis Yañez-Barnuevo García